

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

Bureau des élections et de la réglementation

Elections municipales

15 et 22 mars 2020

Plafond des dépenses électorales			
Communes de 9000 habitants et plus			
Commune	Population municipale	Pour une liste présente au 1^{er} tour	Pour une liste présente au second tour
Albi	48970	63 483 €	87 506 €
Carmaux	9500	14 256 €	19 631 €
Castres	41636	55 274 €	76 501 €
Gaillac	15294	22 896 €	31 546 €
Graulhet	12618	18 935 €	26 074 €
Lavaur	10811	16 223 €	22 340 €
Mazamet	10013	15 026 €	20 691 €
Saint Sulpice	9117	13 681 €	18 839 €